

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :

28 JAN. 2010

Sous le N° 84

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE ACE
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITE (SARL)
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE (SAS)**

Mr Pascal BRUN
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de LYON

5 Avenue Marcel Peretto
38000 GRENOBLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA
SOCIETE ACE SARL EN SAS

Monsieur l'associé,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui m'a été confiée, en application des dispositions de l'article L.224-3 et L223-43 du code de commerce, par décision unanime de l'associé unique, j'ai établi le présent rapport :

- Sur la situation de votre société,
- Afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai effectué les travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées :

- A analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.
- A contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de mon rapport.

SITUATION DE LA SOCIETE

Ma synthèse de mon analyse sur la situation de la société est la suivante.

Le chiffre d'affaire de l'exercice clos au 31/12/2008 s'élève à 124 319 € contre 167 847 € l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à 20 210 € contre 47 518 € l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat financier, du résultat exceptionnel et de l'impôt sur les revenu, le résultat net de l'exercice clos au 31/12/2008 s'élève à 19 511 € contre 37 581 € l'exercice précédent.

Au 31/12/2008 , l'actif du bilan s'élève à 158 827 € et est composé :

-de l'actif immobilisé net pour	14 444 €
-d'actif circulant pour	144 383 €
-de trésorerie pour	144 383 €

Le passif est constitué :

-des capitaux propres pour	65 092 €
-des provisions pour risques et charges pour	0 €
-de dettes financières pour	0 €
- de dettes d'exploitation pour	93 735 €

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci dessus, n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

VALEUR DES BIENS COMPOSANT L'ACTIF SOCIAL

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social, sous la condition suspensive de la réalisation préalable à la transformation.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Je n'ai pas relevé d'avantages particuliers stipulés.

GRENOBLE,
Le 5 Novembre 2009

Le commissaire à la transformation
Mr Pascal BRUN

EUROPEAN

SIRET 419 886 620 00016

Pascal BRUN
Expert comptable